

# La législation en Wallonie pour la production d'électricité en 2023

Pour cette première réunion de l'année, Marc Thiry s'est proposé de nous parler des arcanes législatifs 2023 pour la Région Wallonne en matière d'utilisation de l'électricité domestique. Il nous a reçu dans un local non loin de chez lui.

Comment affronter au mieux l'augmentation du prix de l'électricité qui a flambé en 2022 mais qui se tasse un peu depuis lors ? Attendons-nous toutefois à affronter des tarifs qui demeureront sensiblement plus élevés que par le passé, la conjoncture économique étant ainsi faite.

Une chose est sûre, la production photovoltaïque domestique est et reste écologiquement recommandable et financièrement intéressante. C'est vrai malgré quelques nouvelles charges apparues dernièrement et aussi malgré la disparition programmée des certificats verts.



Le prosumer est ce citoyen qui produit tout ou partie de son électricité via des panneaux photovoltaïques (PV) mais aussi via des éoliennes qui débitent sur le réseau, etc...

Une redevance annuelle est due pour participation aux frais d'utilisation du réseau en payant un tarif prosumer jusqu'en 2024 inclus.

Ce montant est remboursé à 100% entre 2020 et 2021, à 54,27% entre 2022 et 2023. Il sera entièrement à charge du propriétaire à partir de 2024 et ensuite ... ? Ce montant est déterminé par la puissance de l'onduleur ou la puissance PV, selon un tarif régional du gestionnaire de réseau, appelé tarif capacitaire.

Par exemple :

77,19 €/kWe TVAC chez RESA (le moins cher)

98,53 €/kWe TVAC chez ORES EST (le plus cher)

Il y a 2 buts poursuivis :

- Inciter à auto-consommer
- Equiper les prosumer d'un compteur double flux d'ici 2024

A partir de 2024 en Wallonie, possibilité de vendre l'électricité non consommée à condition d'être équipé d'un compteur double flux qui mesurera l'injection.

Un tarif d'injection est déjà en application en Flandre et à Bruxelles.

Bon à savoir : jusqu'au 31/12/2023, le coût de ce compteur est intégralement pris en charge par la Région (dans les limites des crédits disponibles).

A l'heure actuelle et jusque fin 2029 (sous réserve), le système du compteur qui tourne à l'envers est d'application, c'est à dire que ne sont facturés annuellement que les kWh enregistrés par le compteur à disque mécanique FERRARIS. Cette quantité d'électricité résulte des kWh prélevés sur le réseau auquel est soustraite les kWh injectés sur le réseau. Cette somme/différence peut être nulle dans certains cas, voire négative si la production PV est supérieure à la consommation annuelle. Remarquons que dans ce cas, ces derniers kWh sont perdus pour le prosumer (car non rémunérés).

Il doit toutefois s'acquitter de la redevance ci-avant décrite qui correspond à une autoconsommation forfaitaire de 37,76% déterminée par la CWaepe en son temps.

Attention : ces dispositions sont applicables aux installations PV mises en service avant fin 2023 !

Aussi, quel est l'intérêt d'installer un compteur double-flux ?

Avec un compteur bidirectionnel, vous pouvez opter pour le tarif proportionnel et éviter de payer le tarif prosumer. En effet, vous ne payerez les frais du tarif réseau que pour l'électricité réellement prélevée sur le réseau. Ce cas est intéressant si l'autoconsommation dépasse les 37,76% sur base annuelle. Il est exprimé en €/kWh.

Garantie : Si le montant du tarif proportionnel venait à dépasser le tarif capacitaire, c'est le plus avantageux des deux qui sera appliqué au client.

D'où la question, que faire et comment s'y retrouver ?

La première chose est d'analyser sa consommation sur base quotidienne et annuelle. Un monitoring de l'installation consistant à relever le(les) compteurs tous les jours de façon manuelle ou informatique est de mise. L'idéal serait de suivre différents postes de consommation et de production PV.

Via l'informatique, l'appareillage SMAPEE est performant, quoique assez cher. L'appareillage EMPORIA energy moins cher à 189€ offre 16 entrées en courant et nécessite du WIFI pour



les liaisons vers smartphone ou ordinateur. Des diagrammes temporels sont présentés, ils permettent de visualiser rapidement les tendances et les surcharges de puissance aussi bien en consommations qu'en production.

## Optimiser l'orientation et le rendement de vos panneaux solaires.

Si vous n'avez pas encore installé de panneaux solaires, réfléchissez bien afin de faire un choix optimal. Autrefois il était courant d'installer des panneaux solaires orientés vers le sud, car cela permettait d'obtenir le meilleur rendement annuel. Mais que faire de ce rendement élevé si vous ne pouvez pas l'utiliser ? A midi pile, vous n'êtes probablement pas chez vous. Par conséquent, pour atteindre une autoconsommation élevée, il vaut souvent mieux orienter vos panneaux solaires à l'Est et à l'Ouest, du moins si l'orientation de votre toit, le permet. Le matin, vos panneaux situés à l'Est produiront de l'électricité et le soir, vos panneaux situés à l'Ouest prendront le relais. Intérêt de placer un onduleur avec 2 entrées DC distinctes. Sur une base annuelle, vous aurez moins de rendement, mais vous pourrez auto-consommer davantage. De plus, votre onduleur n'aura pas besoin d'une puissance de sortie aussi élevée, car le pic de production de l'après-midi sera plus faible. Enfin vous devez toujours adapter la puissance de votre installation à votre consommation.

## Conclusion.

En utilisant autant que possible l'électricité produite par vos PV dès qu'elle est produite, vous économiserez de l'argent à l'avenir et vous soulagerez le réseau maintenant. Des appareils intelligents et un système de gestion de l'énergie vous permettront d'ajuster encore plus finement votre consommation à votre production.

## Maximiser l'autoconsommation électrique.

L'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production électrique crée un défi aux gestionnaires de réseaux qui doivent s'accommoder d'apports énergétiques à des moments de la journée où la consommation est moindre (début d'après-midi) et à d'autres moments (soirée) où de tels apports énergétiques sont insuffisants voire nuls. L'idée générale est de stocker de l'électricité par moments pour la restituer à d'autres moments, que ce soit chez le gestionnaire de réseaux ou chez le particulier.

C'est ici qu'interviennent les batteries de stockage et les incitants à lisser les consommations chez l'habitant. Il est concevable d'avoir des tarifs plus ou moins chers au cours de la journée (1/4 horaire ou encore 4 tranches tarifaires quotidiennes) pour inciter à modifier les habitudes de consommation de tout un chacun : utiliser au maximum l'énergie solaire lorsque le soleil luit, quitte à la stocker ! Le réseau en sera ainsi soulagé.

Durant plusieurs mois par an, les batteries modernes au lithium sont une part de la solution. Avec une batterie judicieusement ajustée (une dizaine de kWh peut-être) et de l'électronique de gestion ad hoc, l'ensoleillement excédentaire de la journée peut se trouver consommé en soirée ou de nuit, au lieu de prélever sur le réseau de distribution.

Cette autoconsommation du prosumer passera des 37,76% indicatifs jusqu'à des valeurs raisonnables limitées à 70%, 80%. D'où la nécessité de compteurs bidirectionnels incluant la disparition de la redevance capacitaire.

Toutefois, ces installations de stockage ont un coût non négligeable qui doit être pris en considération. Une voie singulière est à signaler : la récupération à bas prix des batteries usagées de véhicules électriques qui va s'amplifier au fil du temps. L'intérêt est double : donner une seconde vie à ces batteries amoindries mais réutilisables et retarder le recyclage des matériaux qu'elles contiennent.

Et la voiture électrique dans tout cela ?

Elle présente de l'intérêt lorsque l'électricité pour la charger est d'origine PV chez le particulier. Les batteries au lithium offrent un bon rendement de charge/ décharge supérieur à 90%. C'est pourquoi Marc est en train d'installer des panneaux supplémentaires et des batteries de stockage pour tenter l'expérience de la recharge à domicile pour sa voiture hybride dotée de 12 kWh batterie.

